

	<b>Réunion du Conseil Scientifique de l'EHESP</b> <b>18 novembre 2013</b> <b>Compte-rendu synthétique et relevé de décisions</b>	Référence	CS_novembre_2013
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

### Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	18/11/2013		
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	M-A.Bloch/C.Colin	Membres du CS

### Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN, Jean-Paul MOATTI

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT, Jean-Claude MOISDON, Philippe MOSSE, Catherine LE GALES

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Denis ZMIROU-NAVIER, Claude MARTIN, Joseph NGATCHOU WANDJI, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN

Représentants des autres enseignants chercheurs : Agnès DUCROS

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Clément COUSIN

### Membres du CS absents excusés :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Jacqueline CLAVEL

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Jeanine POMMIER

Représentants des autres enseignants chercheurs : Nathalie BONVALLOT

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Florian KASTLER

**Personnes de l'EHESP :** Pascal ASTAGNEAU, Marie-Aline BLOCH, Laurent CHAMBAUD, Manuel COAT, Christophe DEBOUT, Catherine DESSEIN, Régine DUCOS, Karine GALLOPEL-MORVAN, Sarah KITAR, Philippe MARIN.

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Approbation de l'ordre du jour	Christine Colin introduit la séance en soulignant le travail intense en cours pour la préparation du COP. <b>Décision : L'ordre du jour est adopté.</b>	
Approbation du compte-rendu de la séance commune CS/CF du 17 septembre et du compte-rendu du CS du même jour	<b>Décision : Les comptes rendus des séances du 17 septembre sont approuvés.</b>	
COP 14-18 : échanges autour des propositions	<p><b><u>Cadre général du COP</u></b> Laurent Chambaud note une mobilisation interne importante autour des groupes de travail pour le COP, et un nombre important de consultations externes très utiles pour l'EHESP. Une restitution synthétique des propositions des groupes de travail est en cours. A noter que certaines actions identifiées pourront commencer avant la signature du COP avec les ministères. La phase suivante concerne la rédaction du COP, avec l'objectif de présenter une première version à toutes les instances en janvier 2014. Une séance conjointe du CS et du CF sera organisée pour cela, dans la mesure du possible. La version validée par les instances sera envoyée fin janvier-début février aux tutelles.</p> <p><b><u>Proposition de 4 groupes de travail</u></b> Manuel Coat rappelle le processus. Les propositions des groupes « Formation », « Recherche », « International », et « Politique de site » sont présentées par leurs animateurs (Philippe Marin, Marie-Aline Bloch, Régine Ducos, Denis Zmirou). Suite à la présentation, il est précisé que le Master 1 de Santé Publique en français permettrait d'accéder à l'une des spécialités de M2 pour lesquelles l'EHESP est en cohabilitation.</p> <p><b>Discussion :</b> La thématique concernant les inégalités de santé est parfois restreinte aux inégalités sociales de santé dans le document du COP. Cette thématique sera traitée à travers les 5 axes prioritaires, et devra s'inscrire dans les priorisations de l'EHESP. Les inégalités territoriales de santé font partie des axes développés au sein de l'école, et pourraient</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>également être mentionnées en adoptant le terme « inégalités sociales et territoriales de santé », qui devra faire l'objet de discussions et d'adaptation des fiches par axes.</p> <p>Le positionnement de l'EHESP en termes de recherche devra, à terme, faire référence à la littérature internationale pour positionner les priorités de l'EHESP. Les fiches synthétiques sur chacun des domaines seront à compléter en ce sens. Il est nécessaire de bien cibler l'action de l'EHESP à travers 2 ou 3 points majeurs, qui préoccupent les pouvoirs publics et les professionnels de santé. Ces précisions seront apportées dans les prochaines semaines, ainsi qu'à l'issue du COP.</p> <p>Concernant la proposition de création d'une école doctorale, il est nécessaire de différencier la question du réseau doctoral, de celle de l'insertion des doctorants de l'EHESP dans les écoles doctorales des sites des communautés universitaires d'établissements (CUE), avec la co-délivrance du grade de docteur. L'EHESP ne peut pas rester dans une situation où elle donne des ressources humaines et financières et n'est pas en mesure de co-délivrer le diplôme. La composition du Réseau doctoral devra être réinterrogée en fonction des engagements réciproques des partenaires et de l'intégration éventuelle de nouveaux partenaires. Les négociations doivent avoir lieu au niveau des universités dans un premier temps.</p> <p>Il est nécessaire de mieux utiliser les ressources déjà présentes sur les sites et les CUE, comme par exemple en ce qui concerne l'accompagnement pour le dépôt de projets de recherche.</p> <p>La politique de site de l'EHESP est à considérer en prenant en compte la politique à l'échelle nationale (attractivité de Paris) et à l'échelle locale (regroupement des universités de Rennes 1 et Rennes 2).</p> <p><b><u>Proposition de structuration du COP</u></b> Manuel Coat présente un projet de structuration du COP autour de 4 orientations et de 10 objectifs stratégiques.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p><b>Discussion :</b>  Suite à la présentation, il est précisé que le parcours du citoyen inclut le parcours de santé et le parcours de vie, avec aussi les dimensions de promotion de la santé se centrant donc sur l’usager et ses besoins, plutôt que sur la structuration de l’offre de services.</p> <p>Les chaires n’ont pas fait l’objet de propositions spécifiques au niveau des groupes de travail, mais la question de la politique des chaires n’est pas abandonnée et il est bien prévu de réaliser un bilan des chaires auprès du CS.</p> <p>En ce qui concerne la MSSH, il est nécessaire de voir l’évolution de la structure en termes de structure labellisée.</p> <p>Il sera nécessaire d’identifier les indicateurs pour atteindre tous ces objectifs.</p> <p><u>Orientation 1 « construire/conforter une identité propre de grande école de service public à dimension académique »</u></p> <p>En ce qui concerne l’accompagnement des systèmes de santé, il avait été souligné l’importance de s’attacher également aux systèmes de santé à l’international. Par ailleurs la référence importante à la stratégie nationale de santé pourra poser un problème de calendrier, et un ré-équilibre serait nécessaire pour qu’elle soit moins présente.</p> <p>Il est nécessaire de revoir la rédaction de la première orientation pour mieux équilibrer la dimension académique et la vocation professionnelle de service public, de manière à donner plus d’importance à la dimension académique de l’école dans la formulation de l’orientation et de ses objectifs. <b>Le conseil scientifique propose le libellé « Construire un grand établissement d’enseignement supérieur en santé publique avec un fort ancrage professionnel » et demande une reformulation des objectifs.</b></p> <p>Pour favoriser la synergie entre recherche et formation, il est nécessaire également que la recherche s’adosse aux formations et aux milieux professionnels. L’objectif de revoir les formations est notamment lié aux évolutions des métiers et aussi au développement de nouvelles connaissances dans le domaine et témoigne de</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>l'interdépendance entre la recherche et la formation, qu'il est nécessaire de mieux montrer au travers des objectifs.</p> <p>Le document peut donner une vision de l'EHESP centrée sur elle-même (« légitime et différenciante ») et non pas au cœur d'un réseau. Il est rappelé que l'objectif de l'EHESP était d'éviter la dispersion, et de montrer le caractère « différenciant » de la future EA MOS et des UMR dont elle a la cotutelle, vis-à-vis du contexte national et international en identifiant les contributions aux champs de recherche.</p> <p><u>Orientation 2 : « Une identité et un positionnement légitimés au travers du prisme des partenariats locaux, nationaux et internationaux »</u></p> <p>L'objectif d'instaurer un dialogue contractuel permanent avec les deux CUE paraît ambitieux, et devra s'appuyer sur des propositions. L'EHESP devrait contractualiser avec une seule CUE (non définie pour le moment), mais aura à s'inscrire de manière forte dans la deuxième CUE. Il est nécessaire de clarifier les attendus spécifiques de l'EHESP vis-à-vis de chacune des CUE.</p> <p>L'expertise devrait faire partie de l'identité de l'école, et ne devrait pas concerner uniquement les partenariats. La fonction académique en santé publique nécessite de transmettre les connaissances pour leur application. La recherche et l'expertise sont très liées et doivent être rapprochées dans la formulation. En ce qui concerne les indicateurs, il pourrait s'agir de montrer les publications internationales qui font suite à des expertises.</p> <p><b>Le conseil scientifique propose de reformuler le troisième objectif : « Mieux structurer la recherche et l'expertise autour des thématiques prioritaires », et intégrer l'objectif lié à l'expertise aussi dans cette 1<sup>ère</sup> orientation.</b></p> <p><u>Orientations 3 et 4</u></p> <p>La construction d'un bâtiment de loisir pose question.</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p><b><u>Fiches pour les axes prioritaires</u></b></p> <p>Marie-Aline Bloch présente les fiches qui ont été rédigées sur chacun des axes prioritaires. L'objectif est de les enrichir, grâce aux contributions des membres du CS et voir du CF qui pourront se faire par une réunion téléphonique et/ou par voie électronique ainsi que des membres du groupe de travail international. Les pilotes de chacune des fiches (Blanche Le Bihan, Karine Gallopel-Morvan, Philippe Glorennec, Eric Breton et Agnès Ducros, Pascal Crépey et Pascal Astagneau) auront à organiser ce processus.</p> <p>La fiche devra apporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une définition du champ (au regard des définitions internationales, etc.)</li> <li>- Les recherches de l'école développées sur ce sujet par les enseignants-chercheurs de l'EHESP (notamment au travers des UMR, et de l'équipe émergente), avec une approche prospective également.</li> <li>- Le lien avec les formations de l'EHESP (quelles formations pour quelles connaissances et compétences)</li> <li>- Le lien avec les 3 thématiques transversales (inégalités sociales et territoriales de santé, professionnels de santé et du social, parcours du citoyen).</li> </ul> <p>L'objectif est de valider l'ensemble des fiches au prochain CS.</p> <p>Les membres extérieurs du conseil scientifique participeront en particulier aux fiches suivantes, et réagiront également sur toutes les autres fiches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Management des Organisation de santé : Philippe Mossé, Jean-Claude Moisdon</li> <li>- Analyse des politiques sociales et de santé : Catherine Le Gales</li> <li>- Santé environnement : Jacqueline Clavel</li> <li>- Promotion de la santé : Christine Colin</li> <li>- Sécurité sanitaire : Jean-Paul Moatti (à valider avec lui)</li> </ul>	
Budget prévisionnel de la recherche et des services de la DRIP pour 2014	Marie-Aline Bloch présente le projet de budget pour la recherche et pour la Direction de la recherche et de l'innovation pédagogique (DRIP).	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>La création de l'EA MOS devrait permettre d'obtenir un financement fléché de la part du MESR.</p> <p>La présentation des dépenses pour les bases de données est à revoir. Il serait nécessaire de s'orienter vers l'externalisation d'une partie de ces coûts en profitant des CUE. Mais il est rappelé que les éditeurs exigent une structure juridique unique pour la mutualisation des abonnements.</p> <p>Le financement de la chaire « management des établissements de santé » indiqué dans le tableau adressé aux membres du conseil scientifique représente la contribution du financement de cette chaire de l'EHESP, les autres financements beaucoup plus importants étant apportés par les 4 autres partenaires.</p> <p>Le budget de l'équipe émergente en recherche infirmière et paramédicale n'est pas reconduit. Monique Rothan-Tondeur, qui assurait la direction de cette équipe, a rejoint l'AP-HP.</p> <p>Pour le Réseau doctoral, les économies qui seront réalisées sur les aides à la mobilité pour la formation permettront le financement des séminaires interdisciplinaires.</p> <p>En ce qui concerne Public health reviews : une réflexion est en cours avec un comité éditorial et des finalités à revoir. Des échanges sur cette question auront lieu lors de prochaines séances du CS.</p> <p><b>Décision : Le conseil scientifique donne un avis favorable à l'unanimité pour cette proposition de budget.</b></p>	
Prime d'excellence scientifique	Manuel Coat présente une proposition de processus d'attribution, élaborée par la DRH. L'instance nationale attribue une note aux candidats. Les disciplines ont des principes de notation variés, ce qui demande à prendre en compte ces spécificités. Il paraît plus pertinent de raisonner sur les proportions de candidats (en moyenne 20% des	<b>Ce point est reporté à la prochaine séance du CS.</b>

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>enseignants d'une discipline bénéficient de la PES) plutôt qu'en fonction des notes A et B.</p> <p>Il est nécessaire de définir la somme que l'EHESP pourra attribuer, et la position de la direction de l'école sur les critères et leur importance respective. Ces derniers peuvent être considérés soit comme un outil de GRH ou soit comme un moyen de favoriser l'excellence.</p> <p>Les dossiers de candidatures devront être déposés au mois de janvier pour un examen par le CS, après passage à l'instance nationale, vers les mois de mai ou juin.</p> <p>Le conseil scientifique exprime des réticences à hiérarchiser les critères pour les enseignants-chercheurs classés B. Il se prononcera lors de sa prochaine séance, sur la base des nouvelles informations (montant, position de la direction, etc.) qu'il aura reçues.</p>	
Projet de règlement intérieur	<p>Christine Colin salue l'initiative de la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil scientifique.</p> <p>Manuel Coat présente la proposition de règlement intérieur.</p> <p>Article 1 : « le CS <u>s'assure</u> de la liaison entre l'enseignement et la recherche ».</p> <p>Article 2 : préciser « les doctorants inscrits à l'EHESP ou préparant un doctorat à l'EHESP ».</p> <p>Article 4 : Préciser, pour le cas où un élu change de collège, l'organisation d'un scrutin partiel. Préciser que le mandat des élèves et doctorants est de 1 an.</p> <p>Préciser dans le règlement intérieur de l'école qu'il est souhaitable, autant que possible, d'alterner les mandats.</p> <p>Article 6 : ajouter « ou le vice-président du CS ».</p> <p>Pour le bureau du CS, un ingénieur (Fabien Mercier) et un doctorant siégeront tour à tour aux réunions.</p> <p>Une version amendée sera présentée lors de la prochaine séance du CS.</p>	<b>Ce point sera abordé lors de la prochaine séance du CS.</b>
Demande d'honorariat de M. Carré	<b>Le conseil scientifique donne un avis favorable à la demande d'honorariat de Jean</b>	



Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<b>Carré.</b>	
Points divers	<p>Prochaine réunion du CS : 27, 28, 29 ou 30 janvier ou 6, 7 ou 10 février à confirmer avec le CF, sans doute à Rennes. <i>Après consultation du conseil des formations, c'est la date du 6 février qui est retenue.</i></p> <p>Les dates des autres réunions du CS seront à fixer selon le calendrier du CA, au plus vite.</p>	